

**COLERE A LA DERNIERE CAP ! PROMOTIONS : DE QUI SE MOQUE T-ON ?
pour la 2^{ème} fois le SDU18/FSU découvre en CAP des nouvelles règles préjudiciables
pour la carrière des agents !!!**

**Pour la catégorie B nous avons quitté la CAP avant la fin de la séance devant de
telles méthodes anti démocratiques !!!**

**L'ADMINISTRATION ET LES ELUS RENDENT RESPONSABLES LES SYNDICATS
D'UN MAUVAIS DIALOGUE SOCIAL ! MAIS A QUI LA FAUTE ?????**

⊗**Pénalité 1 : la liste d'aptitude** : En clair, à compter de la CAP du 28 mai 2010, les agents promus au grade de rédacteur ou d'agent de maîtrise sont désormais inscrits sur liste d'aptitude. Il s'en ne seront nommés sur ces grades qu'à la condition de trouver un poste de rédacteur ou d'agent de maîtrise, avec le risque de perdre le bénéfice de leur promotion s'ils ne trouvent pas de poste dans les 3 ans. Par contre, pas d'inscription sur liste d'aptitude pour le grade d'attaché !!! Ils seront nommés immédiatement. **Quelle égalité de traitement !!!**

Cette situation est inacceptable notamment pour les titulaires de l'examen professionnel de rédacteur, qui pour certains, attendent depuis **5 ans** pour être promus. Maintenant, ils se retrouvent sur... **liste d'aptitude**

⊗**Pénalité 2 : le % des ratios** : les ratios votés par les élus ne sont pas respectés !! Ex. pour l'avancement au grade de rédacteur chef, le ratio voté par les élus de **40% est passé à 0,028 %**. Nous avons découvert qu'un seul agent serait promu alors qu'il était possible d'en nommer **14 !!! Dans un contexte difficile de rigueur gouvernementale sur le pouvoir d'achat !!! Chacun appréciera la politique sociale de Monsieur le Président à l'égard des agents du Conseil général !!!!**

⊗**Pénalité 3 : la règle dite des deux et trois ans** : Inventée par Monsieur le Directeur général adjoint l'an passé. Les agents vont être lésés dans leur déroulement de carrière, notamment pour les catégories les plus basses !!! Déjà plus petits salaires!!!! **ET BIEN MAINTENANT CARRIERE GELÉE**

⊗**Pénalité 4 : le coup de chapeau** : « faux coup de chapeau » mais vrai coup de massue, il ne serait valable selon le DGA que pour les avancements de grade alors qu'en CTP et en Assemblée départementale les élus l'ont voté également pour les promotions internes (voir rapport du personnel) mais il semble que Monsieur le DGA en charge des ressources humaines n'ait pas la même lecture !!!

Et double pénalité pour les agents partant en retraite prochainement puisque selon la date de leur départ, ils ne pourront pas bénéficier de 6 mois dans leur nouveau grade : **donc pas de prise en compte pour le calcul de leur retraite !**

⊗**Pénalité 5 l'absence de critère** : depuis des années le SDU18/FSU revendique la mise en place de critères objectifs transparents et équitables lors des avancements de grade et promotions internes. Notre syndicat avait d'ailleurs fait des propositions (exemple : effort de formation, réussite à un examen, âge...) mais l'administration et les élus ont toujours refusé se retranchant derrière la « **manière de servir c.a.d. le mérite** » et le refus de tout autre critère. **Pourtant des règles claires et connues de tous éviteraient les promotions à la « tête du client ».**

Une nouvelle fois **l'administration et les élus ont montré avec force leur mépris pour le dialogue social** en mettant les représentants du personnel devant le fait accompli, et en malmenant les agents.

QUE FONT LES ELUS ET LE PRESIDENT POUR REMEDIER A CE CUMUL DE PENALITES ? RIEN

**NOUS AVONS POURTANT DEMANDE EN URGENCE UNE ENTREVUE AVEC LE PRESIDENT,
MAIS IL N'A PAS JUGE UTILE DE NOUS REPENDRE.**

SA MESSAGERIE SERAIT-ELLE HORS D'USAGE ?

NOUS ALLONS DONC MENER D'AUTRES ACTIONS DANS D'AUTRES LIEUX SI RIEN NE CHANGE